Image not found or type unknown

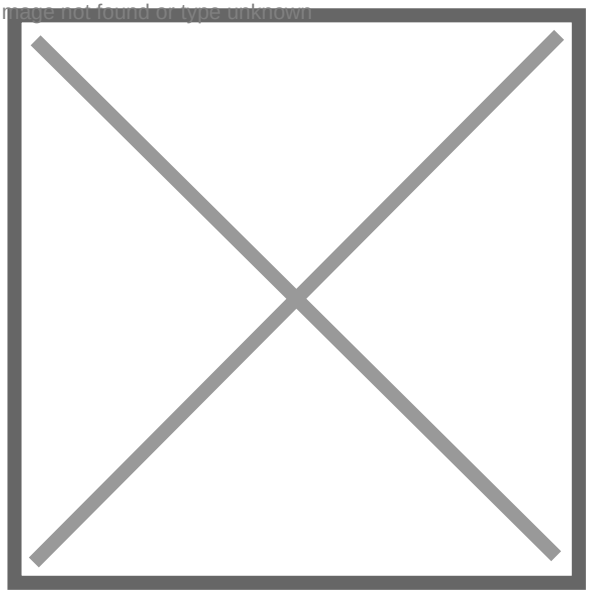

Rappel cotisation pro btp de 2001

Par **dibro**, le **09/01/2012** à **15:45**

Bonjour,
je cesse mon entreprise fin 2011. en 2001 j'ai cotisé pour un salarie à la pro btp, et pour clôturer mon compte, celle-ci me réclame une somme qui n'aurait pas été versée, alors que j'ai eu des salariés les années suivantes, que les cotisations ont toujours été réglées, et qu' ils avaient la possibilité à tout moment de me réclamer ce dû. ils ne l'ont jamais fait. Est-il vrai que les cotisations sociales pour la retraite et prévoyance ont un délai de prescription de 10 ans comme ils le prétendent, ou bien est-ce seulement 5 ans ? merci pour votre réponse

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés